

La charte Natura 2000

Il est aussi possible de s'engager en faveur de la biodiversité par des actions simples et peu coûteuses. La charte Natura 2000 présente sous forme de recommandations et d'engagements les actions ou pratiques favorables aux espèces et habitats naturels présents localement. L'adhésion à la charte marque la volonté du signataire de s'engager dans une démarche de gestion de qualité.

Pour qui ? : Collectivités / Particuliers /
Agriculteurs / Sylviculteurs / Associations
Durée d'engagement : 5 ans

L'animation du site Natura 2000

Les missions des animateurs du site Natura 2000 sont notamment de :

- Informer, communiquer et expliciter la démarche Natura 2000
- Faire émerger des actions concrètes de gestion ou de restauration des milieux naturels et accompagner leur réalisation
- Assister les porteurs de projets dans leur évaluation des incidences au titre de Natura 2000
- Faire connaître localement les enjeux de biodiversité en sensibilisant le public aux richesses du site



Envie d'en savoir plus ?
Vous pouvez contacter
l'animatrice du site

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Antenne Dordogne
Nolwenn QUÉRO
n.quero@cen-na.org
Tél : 05.53.03.04.53

Avec le soutien financier de



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Natura 2000
Grottes d'Azerat
[Dordogne]



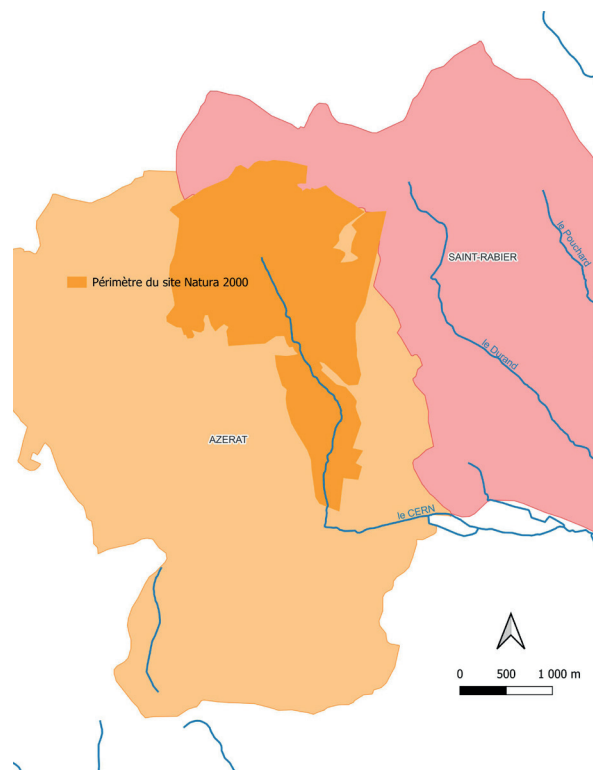
Outils de gestion

Illustration/conception graphique : CEN Nouvelle-Aquitaine 2025. Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique



Le site en Bref

Grottes d'Azerat



Structure porteuse de l'animation

Région Nouvelle-Aquitaine

Opérateur de l'animation

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Superficie 462 hectares

Les chauves-souris sont étroitement liées à des habitats spécifiques : futaies de feuillus, lisières forestières, prairies de fauche, zones humides... Ces milieux, encore bien représentés localement, offrent une grande diversité d'insectes, essentiels à leur alimentation. Malheureusement, à l'échelle nationale, la destruction de ces habitats et la simplification des paysages réduisent considérablement les possibilités de chasse pour les chiroptères. Il est donc indispensable de maintenir et d'améliorer ces écosystèmes pour assurer leur survie.

Natura 2000 apporte les outils nécessaires aux acteurs du territoire pour conserver au mieux les gîtes et les territoires de chasse des chauves-souris.

Natura 2000, comment ça marche ?

Les outils développés en France ont pour objectifs de préserver les milieux naturels et les espèces les plus rares à l'échelle européenne. Ils sont mis en place sur la base du volontariat. En fonction du statut du propriétaire et de la nature du foncier engagé, les outils diffèrent.

Les contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 ont pour objectif de préserver les milieux de vie des chauves-souris, que ce soit pour assurer leur tranquillité au sein des gîtes ou favoriser les territoires de chasse immédiats. Ils sont passés entre la Région et le propriétaire volontaire d'une parcelle incluse dans le site Natura 2000. Le signataire s'engage à mettre en œuvre des actions et à respecter un cahier des charges en contrepartie d'une subvention de l'Europe et de la Région.

Le financement pour un contrat Natura 2000 est de 100% du montant total de l'opération, excepté pour une collectivité publique où il n'est que de 80%.

Pour qui ? : Propriétaire ou ayant droit, public ou privé

Durée d'engagement : 5 ans

Nature du foncier : toute surface, hors SAU (Surface Agricole Utile)

Exemples de contrats Natura 2000 :

Ces contrats permettent de réaliser des travaux dans une logique non productive.

- Restauration de milieux ouverts par débroussaillage
- Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts
- Dispositifs favorisant le développement de bois sénescents
- ...

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont des contrats agricoles qui visent à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement par un exploitant agricole volontaire. Elles sont rémunérées sur la base d'un surcoût / manque à gagner par rapport à la pratique traditionnellement réalisée.

Pour qui ? : Agriculteurs en activité

Durée d'engagement : 5 ans

Nature du foncier : surface inscrite à la PAC

